



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 11 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 17 juillet 2023, dans la salle du conseil à 18h30 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 11 juillet 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du CM du 26 juin 2023
- Choix du cabinet d'étude pour le projet tourisme
- Réserves incendie
- Questions diverses

Membres présents : Mesdames BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN, MALHAO

Messieurs, COCULET, ROSSET, SIMON, BARTHELEMY, FORTINEAU, OUVRARD et BOREL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme MAZOUIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour :

Lors du conseil municipal du 26 juin 2023, il avait été convenu de reparler des cabinets d'études dès que les propositions seraient reçues.

La proposition du cabinet Colibri se chiffre à 9000€ttc et celle d'Endemik Tourism à 15000€ttc. Mais aucun choix ne peut être fait aujourd'hui car le développement touristique souhaité par la commune empiète sur la compétence tourisme de la communauté de communes de La Rochefoucauld et nous risquons de voir le paiement de la facture du cabinet d'étude rejeté par la trésorerie.

Mme le Maire va donc rencontrer le président de la communauté de communes la semaine prochaine pour en discuter.

Question n° 2 de l'ordre du jour :

Lors du conseil municipal du 26 juin 2023, les membres du conseil ont discuté des différents emplacements des futures réserves incendie.

Les propriétaires privés vont être rencontrés individuellement par Mme le Maire. Afin de définir les modalités de mise à disposition par ces derniers de tout ou partie de leur parcelle, ou de leur réserve d'eau, il convient de conclure des conventions entre la commune et chaque propriétaire.

Le Conseil Municipal autorise donc Mme le Maire à faire réaliser des devis de bornage par des géomètres afin de procéder à l'acquisition des futurs emplacements, à préparer et signer les futures conventions ainsi que tous les actes et documents afférents et à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Fond Vert.

Question n° 3 de l'ordre du jour :

-Mme le Maire explique que la commune a dû changer en urgence la pompe de relevage des écoles qui ne fonctionnait plus pour un montant de 1138.56€.

-Des remerciements ont été reçus du comité des fêtes pour la subvention accordée et de M. et Mme Delauriere pour la subvention au voyage scolaire de leur enfant.

-Discussion autour des sites à préserver pour le Plui.

-Mme le Maire présente un devis reçu de Gauthier Charente d'un montant de 686.74€ttc pour une pierre type menhir sur laquelle fixer la plaque « square Claude Courtin », dont l'inauguration aura lieu lors des vœux 2024.

-Le projet d'aménagement de la traversée de l'Arbre est relancé par le département. Celui-ci prendra à sa charge la création de l'aire de covoiturage et la réfection de la chaussée. Les communes de Mazerolles et Rouzède se partageront le reste des travaux de voirie à hauteur de 134922€ttc à se partager en deux, subventions à déduire.

Fin de séance à 19h20

Fait à Rouzède, le 17 juillet 2023.

Le maire,

Anne BERNARD



Le secrétaire de séance,

Sylvie MAZOUIN

